

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SAUVES D'Auvergne**  
**du 27 mars 2021 à 11 heures**

**Présents** : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Grégory COSTE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Cyrielle COUFORT, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI.

**Excusés** : Pascale MESURE (pouvoir donné à Catherine RABETTE), Véronique DAMIENS (pouvoir donné à David SAUVAT), Richard GUILLAUME (pouvoir donné à Jacqueline BUROTTO).

**Absents** : Claude BRUT, Thierry VEDRINE, Claudette VILLETTELE.

**Secrétaire** : Fabrice MAZZI.

**Ordre du jour**

- Approbation du procès-verbal du 5 mars 2021
- Instauration du huis clos
- Demande de financement d'abribus auprès du Conseil Régional
- Information et questions diverses

**Huis clos (DCM 27032021 01)**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18 ;
- Considérant la crise sanitaire actuelle due au Covid 19 ;
- Attendu que les gestes barrière et les distances minimales seraient très difficiles à respecter dans le cadre d'une séance ouverte au public ;

M. le Maire demande la réunion à huis clos.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de tenir la séance du Conseil Municipal du samedi 27 mars 2021 à huis clos.

Le compte-rendu de la séance du 5 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

**Demande de financement d'abribus auprès du Conseil Régional (DCM 27032021 02)**

En vue d'améliorer le service rendu aux élèves utilisant les transports scolaires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes prend en charge la fourniture et la pose d'abribus. Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide :

- ✓ de demander la pose de 5 abribus type Chalet (toiture tuile ALPHA 10 ardoise noire) aux arrêts suivants :
  - Chez Jambel
  - Choriol
  - La Bâtisse
  - La Croze
  - Les Ludines
- ✓ d'autoriser M. le Maire à déposer les demandes de subvention en résultant, à signer la convention entre la commune et le Conseil Régional ainsi que tout document afférent à ce dossier.

### **Questions et informations diverses :**

- Concours départemental Aubrac : Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la participation de la commune en offrant une cloche gravée d'un montant de 190 € TTC. Cette dépense sera imputée à l'article 6232 du budget 2021.
- Le marché de Pâques aura lieu dimanche 4 avril place du portique de 9 h à 14 h.
- Médiathèque : M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Claudine GALIAY, référente médiathèque, informant les élus que le « désherbage » (tri et élimination des livres vieillissants) aura lieu le 30 mars en collaboration avec les professionnels du réseau de lecture Dômes Sancy-Artense.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le vendredi 16 avril 2021 à 20 h 30.

La séance est levée à 11 h 30.